



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020**

Adoption du budget communal pour 2020



Les élus lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2020

Le budget de la commune pour 2020 a été adopté le 20 février dernier, même si la liste d'opposition conduite par Stéphane Raynaud a boycotté la séance.

En ouverture de réunion, Alain Lapacherie a lu un message de l'opposition qui juge que le vote du budget avant les élections engageait le mandat futur. De ce fait, l'opposition a boycotté ce dernier conseil de la mandature. Alain Lapacherie a dénoncé cette position transmise l'après-midi même, d'abord parce que le conseil municipal peut à tout moment revenir sur le budget de l'année et le modifier, ensuite avec cette non-participation, c'est l'opposition qui n'assume pas son mandat jusqu'au bout. Pour le maire, l'opposition laisse donc un ouvrage non terminé. Le budget est voté dans les mêmes dates que les autres années afin d'assurer la poursuite des chantiers engagés sur la collectivité. Le Maire a néanmoins remercié l'ensemble des élus pour leur implication dans un mandat où on demande à des bénévoles de se comporter comme des professionnels ou des médiateurs de justice.

Le budget communal : pas de hausse des impôts et montée en puissance des investissements

Le budget primitif pour 2020 laisse des marges de manœuvre aux futures équipes. Le Maire a en particulier noté la montée en puissance des dépenses d'investissement tout au long du mandat : 900 000 euros en 2014, 1 700 000 en 2019 et un pic en 2018 avec 2 400 000 euros.

Dominique Borderolle, adjointe en charge des finances a présenté le résultat de fonctionnement, d'un peu plus de 655 000 euros ainsi que le compte de gestion du receveur municipal. Elle s'est inquiétée du devenir de la Trésorerie qui pourrait fermer d'ici deux ans.

Comme c'est le cas depuis 2012, les trois taxes ainsi que la taxe d'aménagement ont été votées sans augmentation. Le budget communal s'établit à 7 000 000 d'euros. La section de fonctionnement totalise 4 600 000 euros, les charges de personnel progressent de moins de 1%, les charges à caractère général baissent en dépenses nettes. La section d'investissement s'établit à 2 380 000 euros. La liste des opérations nouvelles comporte notamment la fin du financement du Programme d'Aménagement de Bourg (P.A.B) de Bernou dont les travaux communaux vont débuter dans les prochains jours, la création du giratoire sur l'avenue Galandy en avril 2020. L'école de Bernou bénéficiera de travaux de climatisation, de nouveaux jeux pour enfants et d'une classe numérique mobile. Des mises en conformité électrique seront mises en œuvre sur la salle des fêtes. Une étude de besoins sera lancée pour la restructuration de l'école du bourg et le volet voirie sera particulièrement important avec le début de la rue des Picadis ou l'aménagement de la route départementale dans la traverse de Bernou.

Subventions communales aux associations

Les subventions communales aux associations ont été adoptées. Elles totalisent plus de 60 000 euros et ont été multipliées par deux depuis le début du mandat. Les avantages en nature représentent environ 160 000 euros. Dominique Paroutot, adjoint en charge de la vie associative a noté que quelques points restaient en instance, notamment en direction d'Evasion Artistique pour du matériel d'exposition ou bien encore pour les 50 ans des Pastoureaux.

Participations financières

Une convention avec la région Nouvelle-Aquitaine va être signée pour préciser le rôle des agents communaux dans les transports scolaires. Dans ce cadre-là, la commune bénéficiera d'une dotation financière centrée sur l'accompagnement des enfants de maternelle. Environ 7 500 euros sont attendus au titre de cette prestation que la commune réalise depuis de nombreuses années.

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé que les participations à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (F.D.E.E) seraient fiscalisées.

Dénomination de voies communales

Martine Jugie, adjointe en charge des opérations de dénomination des voies a présenté la dénomination de la voie interne de la zone artisanale de Cramier : « Impasse de Cramier ». Les élus ont approuvé une régularisation foncière sur le lotissement Les Hauts de Lestrade.

Avant de partager le verre de l'amitié, le Maire a fait le point des travaux et d'installation de la fibre qui se déploie un petit peu partout sur la commune.